



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : personnel

Question écrite n° 70610

Texte de la question

M. Didier Julia appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales (IASS). En effet, les effectifs des inspecteurs ayant la charge des affaires sociales demeurent les mêmes, alors que leurs missions sont de plus en plus nombreuses. Ils assurent la mise en oeuvre des politiques nationales de santé et de solidarité, dont l'encadrement dans les DDASS et DRASS. Ils exercent également des fonctions d'animation et de coordination, d'inspection, de contrôle, d'évaluation ou de programmation. Par ailleurs, la mise à l'écart des IASS dans le plan de revalorisation statutaire, dont ont bénéficié les inspecteurs du travail, les médecins inspecteurs de santé publique, les pharmaciens inspecteurs de santé publique, les ingénieurs de génie sanitaire, les directeurs d'hôpital, les directeurs d'établissements sanitaires et sociaux privés et les médecins conseils de la sécurité sociale avec qui les IASS travaillent en permanence paraît pour le moins surprenante. Aussi, il lui demande s'il est dans ses intentions d'accroître les effectifs des IASS, d'une part, et de les inclure dans le plan de revalorisation statutaire, d'autre part.

Texte de la réponse

Le corps des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales est classé en catégorie A avec un indice brut terminal de 985. La carrière se déroule en quatre grades, le deuxième grade est accessible après réussite à un examen professionnel. Une étude conduite par les services de la ministre de l'emploi et de la solidarité, d'octobre 2000, à mars 2001, pour une meilleure connaissance du métier des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales, a permis d'analyser les fonctions, les activités et les compétences de ces agents. Cette étude démontre la complexité et l'évolution constante de leurs missions et de leurs fonctions, qu'il s'agisse notamment de planification dans le domaine social et de l'offre de soins, de protection sociale, de gestion financière, d'inspection et de contrôle et de conduite de projets à caractère interministériel. En conséquence, pour tenir compte de l'élargissement de leur champ d'intervention, de l'accroissement de leurs responsabilités et de leur technicité, la ministre de l'emploi et de la solidarité a proposé aux autres ministères concernés une réforme du statut du corps des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales qui vise un réaménagement statutaire permettant une restructuration et une revalorisation de la carrière ainsi qu'un renforcement du dispositif de formation initiale et continue.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70610

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7193

Réponse publiée le : 22 avril 2002, page 2112